

Bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont
Séance du 21 mars 2018
Compte-rendu

Présents

Collège	Nom	Structure et fonction	Présence
Président	Thierry SPAS	Conseiller municipal d'Arras	X
1^{er} Vice-Président	Jacques PATRIS	Communauté urbaine d'Arras	X
2^{ème} Vice-Président	Alain PHILIPPE	Maire de Gouves	X
3^{ème} Vice-Président	Jean-Paul FONTAINE	Communauté d'agglomération du Douaisis	X
Collège des élus	Bernard LIBESSART	Maire de Montenescourt	X
	Michel SEROUX	Mairie de Haute-Avesnes	
	Claude HEGO	Maire de Cuincy	
Collège des usagers	Gérard BARBIER	UFC-Que choisir	X
	Georges SENECAUT	Nord Nature Arras	X
	Hubert BRISSET	Chambre d'Agriculture Nord - Pas de Calais	X
Collège de l'Etat	Christelle VANTOUROUX	DDTM 62	X
		DREAL Hauts-de-France	
	Patricia LEFEVRE	Agence de l'eau Artois Picardie	X

Etaient également présents :

- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE
- Christophe MANO, Communauté urbaine d'Arras
- Bertrand BODDAERT, chambre d'agriculture Nord – Pas-de-Calais

Ordre du jour

Présentation des dossiers relatifs aux déclarations d'utilité publique (DUP) des captages d'Aigny et Wailly.

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1. Préambule

Depuis plusieurs années, la Communauté urbaine d'Arras effectue des prospections sur son territoire en vue de diversifier ses sources d'approvisionnement en eau potable et de diminuer la pression sur le champ captant de Méaulens. Malheureusement, la plupart de ces recherches se sont révélées infructueuses, bien souvent faute d'une qualité suffisante. Les deux projets présentés ici sont les seuls qui, pour l'instant, permettent un approvisionnement en quantité suffisante, avec une eau de qualité satisfaisante. En parallèle, la Communauté urbaine d'Arras continue ses recherches afin de poursuivre le report des prélèvements de Méaulens vers d'autres ressources et de faire face aux augmentations de consommations à venir, notamment avec le développement des zones industrielles.

2. Présentation du dossier relatif à la déclaration d'utilité publique (DUP) d'Agny

Le champ captant d'Agny est constitué de 4 forages. Le forage F2 n'est pas exploité car les eaux y sont de mauvaise qualité (*compléments apportés suite à la réunion : présence d'ammonium, de phosphore provenant probablement de la zone urbaine d'Agny située à proximité*).

Tels que présentés dans la diapositive, les essais de pompage semblent inférieurs aux volumes demandés. Ce point devra être éclairci et des compléments demandés si nécessaire.

L'impact du forage sur les zones humides alentour n'est pas précisé. Visiblement, l'information existe dans un rapport en possession de la Communauté urbaine d'Arras. Ce point sera ajouté au dossier.

L'impact du captage sur les forages voisins n'est pas présenté dans les dossiers reçus pour avis. Il serait également nécessaire de l'ajouter au dossier, en effectuant de nouveaux essais de pompage si nécessaire.

Il est proposé de rendre un avis favorable sur ce dossier, avec les recommandations suivantes :

- Compléter les éléments manquants sur l'impact du projet sur les zones humides et les forages situés à proximité ;
- Poursuivre les efforts sur l'amélioration des rendements, afin d'anticiper les effets du changement climatique et l'augmentation des consommations ;
- Envisager la délimitation de l'aire d'alimentation du captage et la réalisation un diagnostic territorial multi-pressions.

3. Présentation du dossier relatif à la déclaration d'utilité publique (DUP) de Wailly

MM. Brisset et Boddaert s'inquiètent de l'implantation d'un nouveau captage, et des périmètres réglementaires associés, sur un secteur où la nappe est vulnérable. Ils ajoutent que cela imposera de nouvelles contraintes sur les parcelles agricoles situées à l'intérieur des périmètres et amènera donc une distorsion de concurrence avec les agriculteurs voisins. De plus, ils craignent que la réalisation d'un diagnostic territorial multi-pressions ne débouche sur la réalisation d'une opération de reconquête de la qualité de l'eau dont les mesures pourront être rendues obligatoires, apportant encore plus de contraintes pour le monde agricole.

M. Fontaine souligne que la réalisation d'un DTMP permettra d'agir préventivement pour préserver la qualité de la ressource sur le long terme.

M. Barbier regrette que trop de captages ferment encore pour des problèmes de qualité.

MM. Brisset et Boddaert insistent sur l'importance de travailler en concertation avec le monde agricole dès le début de la démarche, si un DTMP était réalisé.

Il est proposé de rendre un avis favorable sur ce dossier avec les recommandations suivantes :

- Compléter les éléments manquants sur l'impact du projet sur les zones humides, le Crinçon et les forages situés à proximité ;
- Poursuivre les efforts sur l'amélioration des rendements, afin d'anticiper les effets du changement climatique et l'augmentation des consommations ;
- Poursuivre la surveillance du piézomètre situé en aval de la décharge ;
- Veiller à la mise aux normes des assainissements situés à proximité du captage ;
- Délimiter l'aire d'alimentation du captage et réaliser un diagnostic territorial multi-pressions en étroite concertation avec la profession agricole.

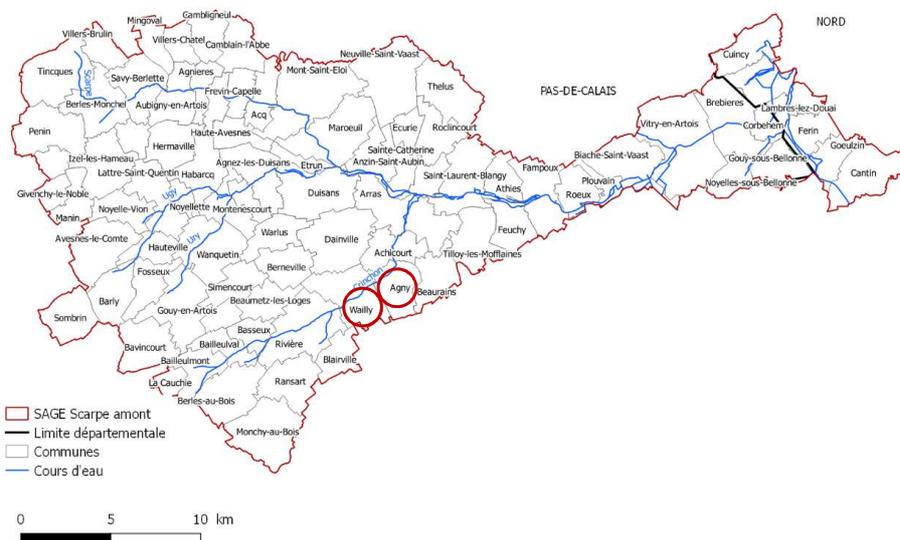
La position réservée de la Chambre d'agriculture sera également soulignée, en raison des nouvelles contraintes que ce projet va faire peser sur les exploitants du secteur, sans contrepartie financière.

Bureau de la CLE

Le 21 mars 2018

Avis du bureau de la CLE sur les projets de DUP des captages d'Agny et Wailly

Localisation



3

Contexte

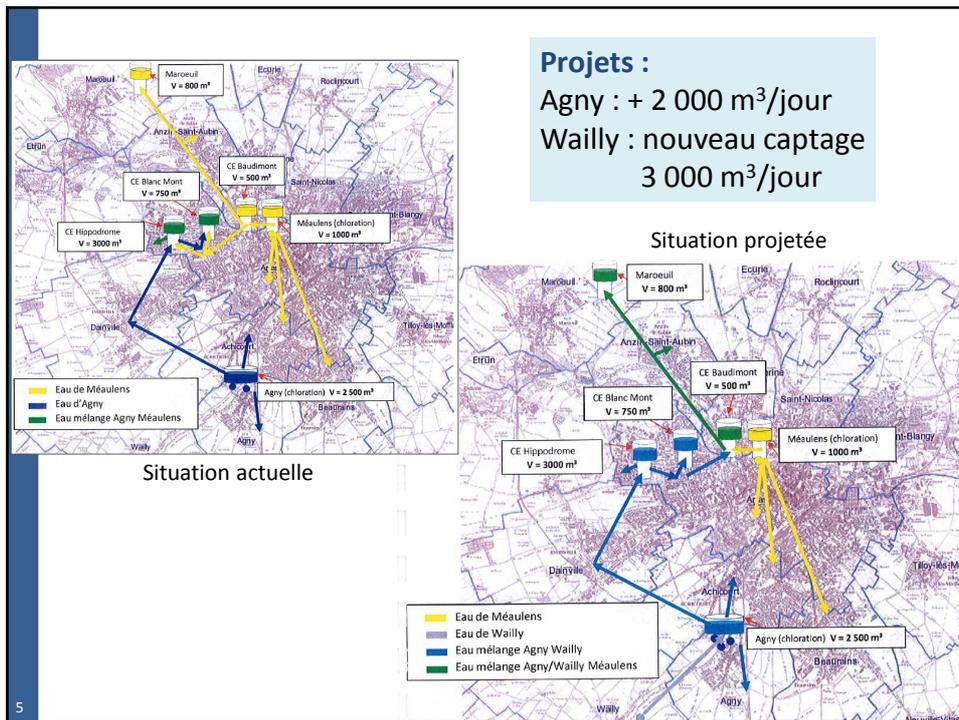
Production d'eau potable à la CU d'Arras

- 6 millions de m³/an
- 10 sites de production d'eau potable
- 70% provenant de **Méaulens**



- Non protégeable
- Arrêté d'abandon de la procédure de protection en 2011
- Nécessité de rechercher des ressources alternatives

4



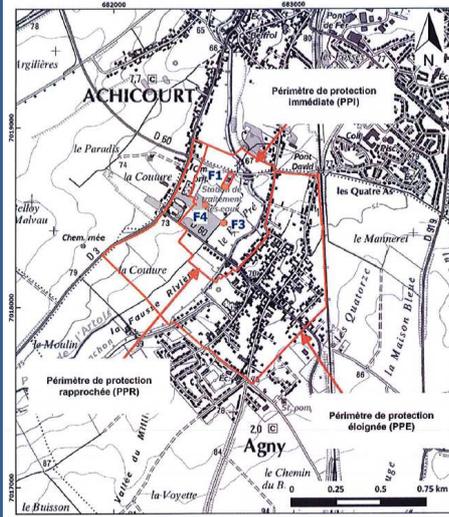
Projet n°1

Agny

augmentation du volume autorisé

6

Agny : projet



Champ captant et périmètres de protection déjà existants

Situation actuelle :

- 3 800 m³/jour
- Exploitation de F1 et F3

Situation projetée :

- 5 800 m³/jour
- Exploitation de F1, F3 et F4
- Pas de modification des périmètres de protection

Qualité des eaux brutes

Pesticides (F4) :

- Atrazine : 0,025µg/L
- Atrazine déséthyl : 0,037µg/L

Seuils :

0,1 µg/L par molécule
0,5 µg/L au total

Nitrates (F1 et F3) :

- Entre 25 et 41 mg/L

Seuil : 50 mg/L

Perchlorates :

6,2 µg/L

Seuil :

4 µg/L (restriction d'usage pour les nourrissons et femmes enceintes)



Vulnérabilité de la nappe

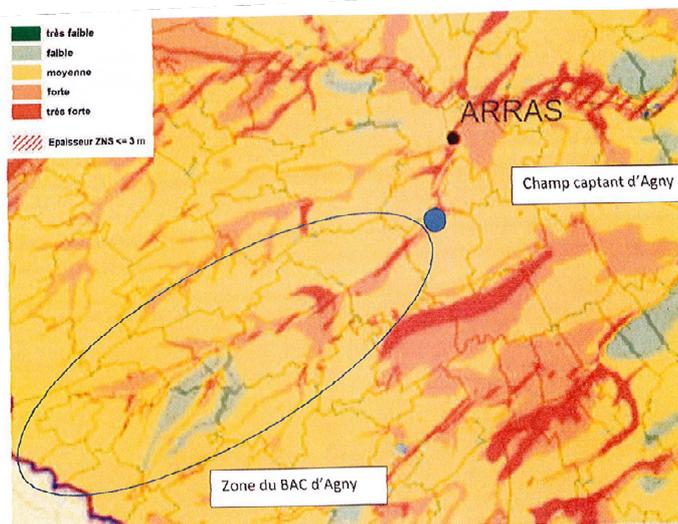


Figure 14 : carte de vulnérabilité intrinsèque de la nappe de la Craie de la zone du BAC D'Agny (atlas par masse d'eau souterraine de la vulnérabilité intrinsèque en région Nord pas de Calais) - BRGM janvier 2006

9

Impact quantitatif

Essais pompage longue durée : 6 jours

	F1	F3	F4
Autorisation actuelle (2003)	100	60	-
Demande	80	130	80
Essais pompage	97,5	113,5	98

- Aucune influence sur les niveaux amont et aval du Crinchon
- Rabattement nappe : 7 cm à 700 m du champ captant
- Impact sur les zones humides non connu
- Impact sur les forages voisins non connu



10

Périmètres de protection

- Pas de modification des périmètres rapproché (PPR) et éloigné (PPE)
- Ajout d'un périmètre immédiat (PPI) autour du forage F4
- Prescriptions PPI :
 - Accès interdit hors entretien de l'ouvrage ;
 - Stockage de produits (hydrocarbures et phytosanitaires), matériel et matériaux interdits ;
 - Epanchage d'engrais et produits phytosanitaires interdits.

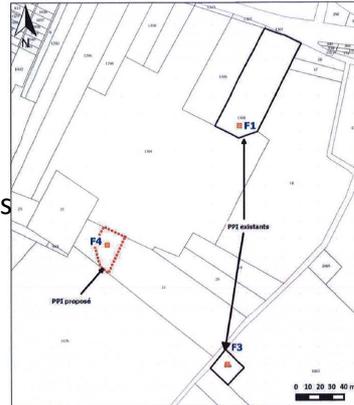


Figure 2 : Périmètres de protection immédiate existants des forages F3 et F4 et proposé pour le forage F4

11

Conclusion

- 😊 Un projet qui permet de diminuer la pression sur Méaulens
- 😐 Des eaux brutes de qualité moyenne mais conformes aux normes de potabilité
- 😊 Un impact quantitatif nul sur le Crinchon
- 😐 Impact quantitatif sur les forages voisins non connu
- 😐 Impact sur les zones humides non connu

12

Préconisations

- Apporter les compléments relatifs à l'impact sur les forages voisins ;
- Début de la phase d'exploitation : réaliser un suivi de l'impact des captages sur les zones humides alentour ;
- Identifier les zones vulnérables de l'aire d'alimentation (AAC) et réaliser un DTMP (diagnostic territorial multi-pressions) afin de prévenir toute dégradation de la ressource.

13

Projet n°2

Wailly

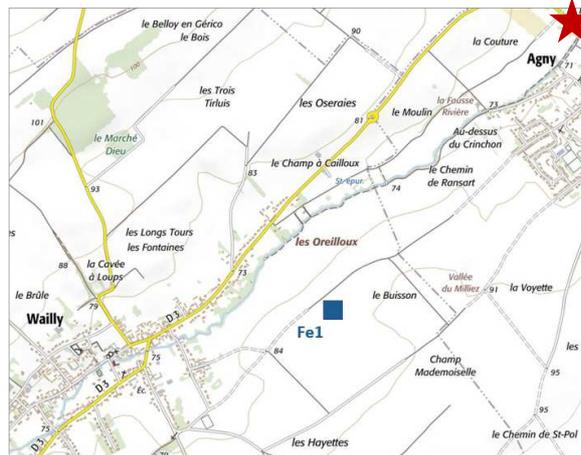
nouveau captage

14

Wailly : projet

Nouveau captage

Demande : 3 000 m³/j



Champ captant
Agny

15

Qualité des eaux brutes

Pesticides (valeurs max) :

- Bentazone : 0,06 µg/L
- Atrazine : 0,04 µg/L
- Atrazine déséthyl : 0,07 µg/L

Seuils :

0,1 µg/L par molécule
0,5 µg/L au total

Nitrates :

- Valeur moyenne : 41,5 mg/L
- Valeur max : 48,70 mg/L

Seuil : 50 mg/L

Note : Les eaux seront mélangées aux eaux d'Agny. Après mélange, le taux de nitrates moyen sera de 41 mg/L.

Perchlorates :

7 µg/L

Seuil :

4 µg/L (restriction d'usage pour les nourrissons et femmes enceintes)



16

Vulnérabilité de la nappe

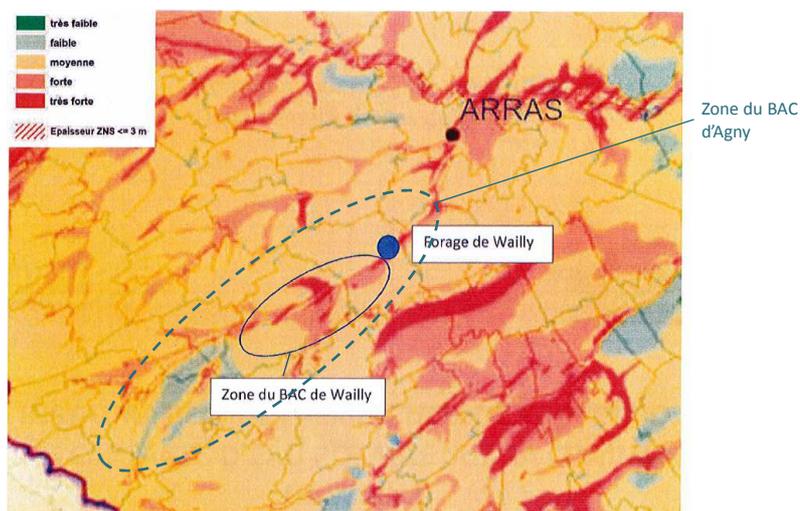


Figure 21 : carte de vulnérabilité intrinsèque de la nappe de la Craie de la zone d'alimentation du captage de Wailly (atlas par masse d'eau souterraine de la vulnérabilité intrinsèque en région Nord pas de Calais) - BRGM Janvier 2006

17

Impact quantitatif

Essais pompage longue durée : 72h, débit constant de 173,8 m³/h

- Rabattement dans le forage : 42 cm
- Impact sur le Crinchon et les zones humides non précisé
- Impact sur les forages voisins non connu



18

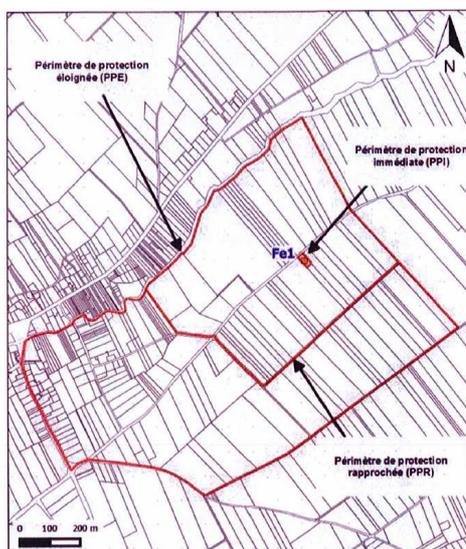
Périmètres de protection

Périmètre immédiat (PPI) :

Surface : 927 m²

Prescriptions PPI :

- Accès interdit hors entretien de l'ouvrage ;
- Stockage de produits (hydrocarbures et phytosanitaires), matériel et matériaux interdits ;
- Epannage d'engrais et produits phytosanitaires interdits.



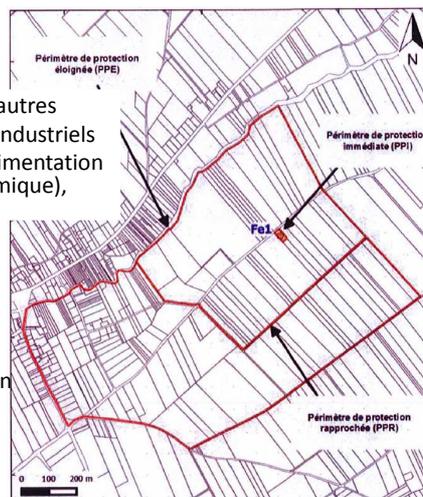
19

Périmètres de protection

Périmètre rapproché (PPR) – prescriptions :

Sont interdits :

- Forages et puits
- Carrières
- Dépôts
- Ouvrages de transport d'eaux usées
- Canalisations et stockage hydrocarbures et autres
- Epannage lisier et sous-produits urbains et industriels
- Stockage matières fermentescibles pour l'alimentation du bétail, fumier, engrais (organique ou chimique), pesticides
- Retournement des pâtures
- Nouveaux bâtiments d'élevage
- Camping
- Constructions
- Cimetières
- Voies de communication à grande circulation
- Défrichement
- Création de mares ou étangs
- Activités industrielles nouvelles
- Fossés d'infiltration des eaux routières



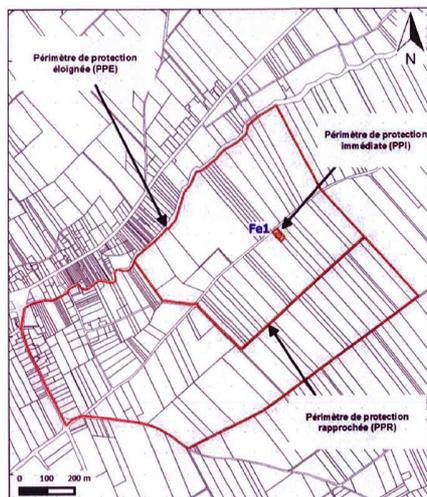
20

Périmètres de protection

Périmètre rapproché (PPR) – prescriptions :

Sont réglementés :

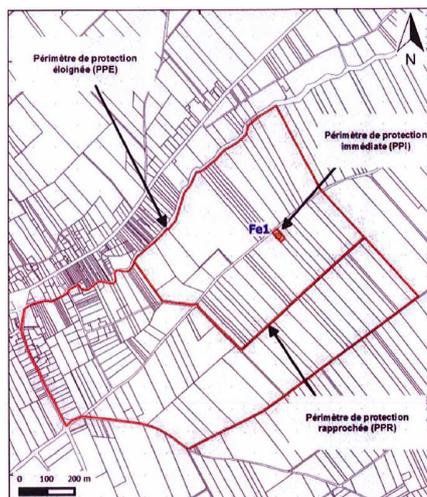
- Pratiques culturales
- Epandage fumier
- Pacage des animaux
- Installation d'abreuvoirs
- Modification des voies de communication



21

Périmètres de protection

Périmètre éloigné (PPE) :
prescriptions particulières
possibles (après avis de
l'administration compétente)
sur les activités interdites
dans le PPR

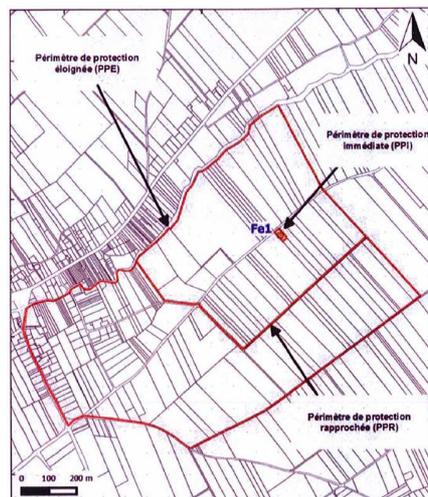


22

Périmètres de protection

Préconisations de l'hydrogéologue :

- Clôturer le PPI
- Sécuriser l'ouverture du forage
- Système anti-intrusion
- Suivi des nitrates, déséthylatrazine et perchlorates
- Suivi de piézomètre situé en aval de la décharge (analyses de fréquence annuelle)
- Mise en conformité de l'assainissement des habitations en amont du captage.



23

Conclusion

- 😊 Un projet qui permet de diminuer la pression sur Méaulens
- 😐 Des eaux brutes de qualité moyenne mais conformes aux normes de potabilité
- 😐 Impact sur le Crinçon non connu
- 😐 Impact quantitatif sur les forages voisins non connu
- 😐 Impact sur les zones humides non connu
- 😐 Ancienne décharge en amont du site : risque de pollution ponctuelle

24

Préconisations

- Apporter les compléments relatifs à l'impact sur les forages voisins ;
- Début de la phase d'exploitation : réaliser un suivi de l'impact des captages sur les zones humides alentour ;
- Identifier les zones vulnérables de l'aire d'alimentation (AAC) et réaliser un DTMP (diagnostic territorial multi-pressions) afin de prévenir toute dégradation de la ressource, et d'envisager la reconquête de la qualité des eaux brutes ;
- Poursuivre la surveillance du piézomètre situé en aval de la décharge ;
- Veiller à la mise aux normes des assainissements.

25

Merci de votre attention

26